

## Résidences

Encore cette année l'École supérieure de théâtre est heureuse d'ouvrir ses inscriptions pour les résidences de création. Vous trouverez ci-dessous les échéances et les règles pour faire une demande. Le formulaire «Demande de résidences» doit être complété et transmis électroniquement avant le 11 avril minuit.

Envoyer votre demande à :

Azraelle Fiset [fiset.azraelle@uqam.ca](mailto:fiset.azraelle@uqam.ca)

Avec la mention : Demande de résidence

Les réponses seront communiquées dans le mois suivant.

Voici donc, pour l'été 2018, l'échéancier à respecter pour soumettre une demande de résidence :

Session souhaitée pour une résidence	Date du dépôt du dossier complet	Dates des exécutifs où seront traitées les demandes	Dates des réponses
Été 2018	11 avril 2018	18 avril 2018	Mi-mai

### Les critères :

1. Qualité du dossier et du projet;
2. La compagnie doit être composée en majorité d'étudiants ou d'anciens étudiants de l'UQAM en théâtre;
3. Une limite de 2 demandes de résidence consécutives par compagnie;
4. Les secondes demandes pour une même compagnie seront considérées après celles provenant de compagnies qui font une demande pour la première fois;
5. Les demandes provenant de compagnie non professionnelle seront priorisées;
6. Aucune installation fixe ne peut être laissée dans les salles;
7. Un dépôt de 200\$ est exigé;
8. Des frais d'entretien de 50\$ seront payables;